



# Rapport d'activité

2022



---

**Loi du 4 mars 1982 a) portant création d'un Fonds Culturel National; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie.**

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 9 février 1982 et celle du Conseil d'Etat du 19 février 1982 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

**Titre I. – Fonds culturel national**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est créé, sous la dénomination «Fonds culturel national», un établissement public jouissant de la personnalité juridique.

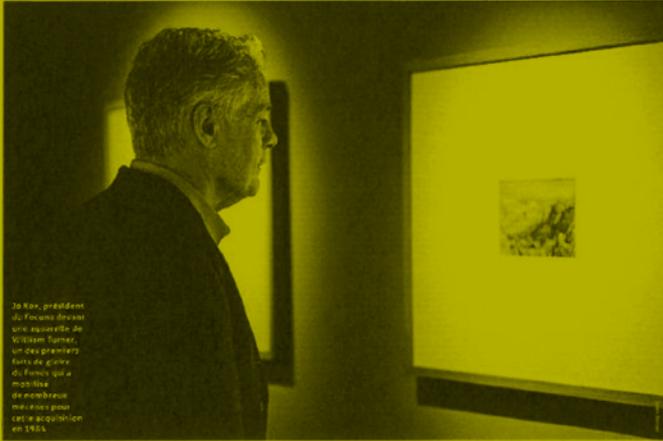
Le siège du Fonds est à Luxembourg.

**Art. 2.** Le Fonds a pour mission de recevoir, de gérer et d'employer les allocations et dons émanant de sources publiques et privées en vue:

- a) de la promotion des arts et sciences;
- b) de la conservation, de la restauration et de l'affectation appropriée du patrimoine historique et culturel national, immobilier et mobilier.

## Index

<b>I. Avant-propos</b>	<b>5</b>
<hr/>	
<b>II. Organisation du Fonds culturel national</b>	<b>6</b>
<hr/>	
II.1. Le comité directeur	6
II.2. La commission interministérielle	7
II.3. Les jurys	8
<b>III. Missions du Fonds culturel national</b>	<b>9</b>
<hr/>	
III.1. Les aides à l'édition	9
III.2. L'Expo 2020 Dubaï	12
III.3. Les bourses	20
III.4. Le mécénat	23
<b>IV. Extrait du compte d'exploitation</b>	<b>27</b>
<hr/>	
IV.1. Les produits	27
IV.2. Les charges	27
IV.3. Les résultats annuels	27
<b>V. Bilan et perspectives</b>	<b>28</b>
<hr/>	



Jean-Karl Weidert, président du Focuna devant une œuvre de William Turner, un des premiers fondeurs du Focuna qui a mis sur pied de nombreux mécènes pour cette acquisition en 1982.

# Charité bien ordonnée

France Clarival

**Ce 4 mars précisément, le Fonds culturel national a quarante ans. L'occasion de voir comment se porte le mécénat culturel**

Calixtus Cibulka Au premier siècle avant l'ère chrétienne, un homme politique romain, proche de l'empereur Auguste, en régulièrement cité dans les œuvres de Virgile, de Propertius et d'Horace. Les poètes rendent hommage à l'éducation et l'héritage de ce bienfaiteur qui contracta sa fortune et son influence à promouvoir les arts et les lettres. Cet homme s'appelait Caius Cilnius Maecenas. Autrement dit Mécène. De ce nom propre, on a fait un nom commun, synonyme de générosité et de philanthropie, d'un bon sans compter. L'histoire du mécénat est donc très ancienne et est aussi liée à la fortune qu'a connue au Luxembourg, on se plaît par exemple à se rappeler du comte Pierre-Émile de Mansfeld, grand collectionneur de la Renaissance, dont les acquisitions sont visibles dans plusieurs

musées européens, y compris au Musée national d'histoire et d'art. Quelques siècles plus tard, les œuvres offertes par Jean-Pierre Pescatore ou Leo Ippmann constituent la base de la collection d'art ancien de la Villa Vaubian. Aujourd'hui encore, les donations d'œuvres, d'objets ou de documents permettent d'enrichir les collections des musées.

Dès 1979, le gouvernement luxembourgeois, sous l'impulsion de Pierre Werner, ministre d'État et ministre des Affaires culturelles, et de Jacques Sauter, ministre des Finances, proposait dans un débat au sein du gouvernement la création d'un Fonds culturel alimenté par des recettes extrabudgétaires et destiné à renforcer l'infrastructure culturelle. Le texte prendra un peu de temps à voir le jour

puisque la loi qui crée le Fonds culturel national (Focuna) en tant qu'établissement public est entrée en vigueur le 4 mars 1982. Il y a quarante ans, tout peut paraître à l'époque, le Fonds avait pour mission de « recruter, de gérer et d'employer les allocations et dons provenant de sources publiques et privées en vue de la promotion des arts et sciences et de la conservation, de la restauration et de l'affectation appropriée du patrimoine historique et culturel national, immobilier et mobilier ». Le premier chèque qui entre dans les caisses du Focuna provient du Snydler d'initiative de la commune de Junglinster, 80 000 francs luxembourgeois recueillis lors du Knochbandenfeier Miert en juin 1982 qui seront investis dans l'embellissement de la localité de Boulogne-sur-Mer. Quelques mois plus tard, en novembre 1982, la Caisse d'Epargne de l'État fait un don à hauteur de 600 000 francs afin d'acheter une tapisserie pour le château de Vianden.

**Cinquante ans** Au fil de son existence, le Fonds a connu nombre de changements à l'instar des modifications de textes de lois et de règlements grand-ducaux. Certains ont facilité la recherche de mécènes, quand d'autres ont freiné ce développement, par une volonté de contrôle. Il faut attendre 2015 pour voir une avancée dans la simplification des démarches administratives des donateurs. Désormais ce sont les projets culturels, c'est-à-dire les futurs bénéficiaires, qui doivent être agréés et non plus les donateurs. Ils doivent cependant toujours bien passer par un organisme financier agréé. Ces modifications ont permis aussi les dons d'une valeur inférieure à cinquante euros, ce qui permet de soutenir directement un projet culturel, sans autorisation du comité directeur, quel que soit le montant du don. En 2021, 110 associations et institutions ont reçu cet agrément. Elles devraient pouvoir ainsi bénéficier de déductions fiscales quand ils versent de l'argent par l'intermédiaire du Focuna.

Après ces premières années où le Focuna était une simple plateforme de transaction de fonds - condition pour les mécènes d'être des déductibles fiscaux - il s'est reconstruit dans le soutien actif de projets culturels. Ses sources de financement ne manquent cependant pas : Une grande part provient de l'État via le ministère de l'Éducation nationale de sections Grande-Duchesse Charlotte, dont la dotation annuelle s'élève à 600 000 euros. Le reste sont des dons privés, de personnes, d'entreprises ou de fondations dont les montants sont très disparates d'années en années. Entre 2015 et 2018, le montant total des dons en espèces n'est cessé d'augmenter. Ain

si, la somme atteignait 562 441 euros à travers 1 076 dons. Mais après deux années de creux, cette tendance à la hausse ne s'est ralentie, le nombre de donateurs ainsi que le montant des dons en espèces ont diminué (486 625 euros par 859 donateurs en 2021).

Le mode de distribution des fonds a aussi évolué. Pendant de nombreuses années, les subventions favorisaient les conventions et aides récurrentes, ce qui aboutissait à la hausse du budget. « Progressivement, et surtout à partir de 2014, les aides ont été impétrieusement liées à des projets qui étaient passés au crible d'une décision du comité directeur, avec des critères d'éligibilité précis », détaille Joël Kox, président depuis 2012. Avant de payer ces subventions « de tradition », le Focuna a mis en place une série de bourses et de résidences plus sélectives et plus exigeantes. Les candidatures sont examinées par des jurys indépendants, comprenant notamment d'autres bénéficiaires et des professionnels du domaine concerné. Les bénéficiaires des bourses et résidences s'engagent en outre à fournir un rapport final. « Les bourses sont de bons instruments pour intéresser un mécène à une action spécifique », poursuit Kox. Parmi les premières bourses, celles de la Fondation Michelle, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, ont, pendant cinq ans (2014-2019), soutenu autour de 200 jeunes musiciens dans le domaine de la musique classique. Le fondateur, un Allemand grand amateur d'opéra et de musique classique, a offert des bourses allant de mille à 8 500 euros pour des projets spécifiques (composition, tournée, enregistrement, recherche en musicologie, formation...).

**10 000 euros** Généralement, les mécènes reçoivent être associés à un projet d'intérêt pour un secteur d'activité qui leur tient à cœur. Nous travaillons en collaboration avec la scène culturelle pour connaître les besoins et les demandes. Objectif est de former les associations, les sociétés, les clubs... « C'est ce qui a été proposé aux frères Francis et André Schoup qui ont créé la bourse qui porte leurs prénoms. Depuis six ans, ils choisissent chaque année, toujours avec un jury, un artiste plasticien qu'ils aident. « Au début, nous n'avions une résidence de trois mois à Bourglinstert et ajoutons la production d'une exposition », relate Francis Schoup qui se décrit comme un collectionneur acharné. « Nous avons évalué cette aide pour mieux correspondre à la réalité du terrain. Il s'agit maintenant d'une carte blanche pour aider l'artiste à une production, une exposition, une recherche... Après Yann Anicic (charbon) en 2020, c'est Aline Bouary qui a été la bénéficiaire de la bourse en 2021. « Nous avons suivi son travail et maintenant son exposition au Grand Hornu en Belgique. L'idée était par exemple de donner de l'argent, mais de créer des liens et de rester en contact dans la durée », ajoute celui-ci, comme son frère, était vu offrir une table de Jean-Pierre Janus (1925-2020) à sa commémoration. « On n'a plus jamais arrêté d'acheter des œuvres. Maintenant, on a vendu une partie et fait un don aux Amis des Habites... Sans héritiers directs, les deux frères s'achètent aujourd'hui à la destination d'une maison à Belair. « En concertation avec le Focuna, on pense en faire une résidence d'artiste avec un atelier. « La bourse Francis André est dotée de 10 000 euros annuels, « si j'étais à la tête d'une grosse société, je donnerais plus, je pense qu'il n'y a pas assez de mécènes qui viennent à l'art. Ceux qui ont les moyens préfèrent acheter des grosses voitures », relate Francis Schoup. Il se souvient avoir été éduqué dans le partage avec ceux qui ont moins, et considère que « chacun peut faire du bien, en fonction de ses moyens ».

Joannette Loutsch ne dit pas autre chose : « C'est une pratique naturelle, qui me semble aller de soi : quand on peut aider, il faut le faire », dit-elle, celle qui a créé sa fondation privée en 2019 pour poursuivre le mécénat que les frères ont mis en place depuis trente ans. « Cette mélanche courait l'Europe des salles de concert de Vienne à Paris ou Berlin, avant que la Philharmonie nous permette de voir les grands orchestres et solistes ici ». Ainsi, c'est par la musique (« ma troisième amour ») qu'elle a commencé ses actions de mécénat. Quand la salle du Kirchberg fut ouverte, elle a manifesté son désir de soutenir ce qui était proposé pour permettre de « porter la musique vers des publics qui n'y avaient pas accès ». Le directeur de l'époque, Mathias Naske, s'est montré enthousiaste et ils ont échangé ensemble ce qui allait devenir la Fondation EME (Écosystème pour Méros Entendus). « Il m'est venu plus simple et plus opportun de créer ma propre fondation, je voulais choisir directement les projets et personnes que je soutiens. D'autre part, une fondation rend le travail plus transparent, plus visible et en concertation avec les questions juridiques et fiscales ». La musique est un des piliers du mécénat de la Fondation Loutsch-Weydert qui vient en aide à des associations, des institutions et surtout des musiciens. « Les musiciens indépendants ont souvent du mal à

**« C'est un élan naturel de rendre à la société quand on est favorisé : quand on peut aider, il faut le faire »**

Joannette Loutsch

voire de leur art, c'est à eux que je m'adresse en premier. « Un conseil d'administration examine les demandes et choisit les donateurs en fonction du mérite et du besoin. « Le geste en fonction de l'impact que nous pouvons avoir. « La Fondation Jean-Claude et Joannette Loutsch-Weydert œuvre aussi auprès de personnes en difficulté et mène des projets éducatifs. L'aspect le plus original de son travail est la mise en valeur du travail autour de la heraldique. Jean-Claude Loutsch était non seulement un ophthalmologue réputé, mais un héros de renom. Il a notamment publié l'Annuaire du Pays de Luxembourg, soit pas loin de 900 pages d'inventaire des armoiries du Duché de Luxembourg. « Aujourd'hui la Fondation finance une chercheuse qui complète le « petit Loutsch » avec les armoiries des monastères. « Joannette Loutsch a aussi fait don de l'exemplaire biblique de son mari à la Bibliothèque nationale de Luxembourg : un fond riche de plus de 10 000 livres d'histoire, de géologie et d'ethnologie qui lui valent une salle à son nom.

En ordre d'apparaître les fondations privées sont assez rares au Luxembourg et madame Loutsch déplore « une certaine frilosité » dans son entourage. « J'espère que nos actions vont encourager d'autres à faire de même. Il ne faut pas méconnaître les fondations d'entreprises, mais il y a des personnes engagées qui ont les moyens d'aider les autres. Ça devrait être un don naturel que de rendre à la société quand on est favorisé. « Un conseil que donne aussi Joël Kox pour que le Focuna doit avoir « un rôle proactif pour aller chercher des mécènes ». Depuis l'été dernier, Kultur.LX a repris une partie des activités du Fonds, notamment des résidences, ainsi que le métier de la dotation de l'Écuve. « Nous devons maintenant nous aider à faire la promotion du mécénat culturel en tant que tel, faire connaître nos actions, les bénéficiaires, l'impact. Le Luxembourg manque de personnalités fortes qui donnent l'exemple et mobilisent les autres. « Un des écarts est la méconnaissance du mécénat culturel. « On n'a pas assez de statistiques, de témoignages, de perspectives historiques, d'analyses des documents pour bien comprendre ce qui fonctionne ou pas ». Aussi, pour célébrer ses quarante ans et « plutôt que d'acheter des pages de pub », le Focuna lance une bourse de 25 000 euros. Elle est destinée aux chercheurs attachés à une université, une haute école ou une institution scientifique, qui présentent un projet de recherche autour du mécénat culturel au Luxembourg.

Ce travail pourra bénéficier au secteur dans son ensemble pour soutenir ses actions. Les fondations sont nombreuses mais restent en ordre dispersé. Une fondation d'entreprise comme la Fondation Interdépense, liée à la BIL, soutient la création contemporaine en arts plastiques, en danse ou en théâtre. Une autre, André Leach appuie la culture par le volet éducatif et finance par exemple le futur auditorium du campus Kirchberg, conçu par le bureau d'architecture japonais SANAA. Il en existe une centaine sous l'égide de la Fondation de Luxembourg. « En 2021, on peu plus d'un million d'euros a été alloué à une soixantaine de projets culturels dont la moitié au Luxembourg », précise Tonika Hiltunen, directrice générale. Ces soutiens sont d'ampleur très variés, de quelques milliers à plusieurs centaines de milliers d'euros. La directrice cite la fondation Matzberg qui a soutenu la création récente de la pièce *Edmond* au TNL, la Fondation Leo & Lou qui était partenaire de l'exposition William Kienzl au Musée d'Art et qui y finance le programme Art Trek. On peut y ajouter la fondation August van Werckhe-Hanno qui offre des bourses pour des études supérieures d'architecture ou de beaux-arts et la Fondation La Marck qui a fait plusieurs acquisitions pour le MNHA. Sans oublier la fondation Ed qui attribue des bourses soutenant directement et de manière souple, des projets individuels dans les domaines social, culturel et éducatif. »

## I. Avant-propos

En novembre 1982, le ministère des Affaires culturelles édite une brochure en allemand, en français et en anglais afin de révéler au public les objectifs et le fonctionnement du Fonds culturel national, tout en mettant également l'accent sur le contexte historique du mécénat au Grand-Duché du Luxembourg. Dans la préface, rédigée par Pierre Werner, le Fonds culturel national se présente de la façon suivante :

**« Le Fonds culturel national qui vous est présenté dans cette brochure a comme premier objectif de susciter et d'organiser le mécénat, aux fins de faire profiter le mouvement culturel dans notre pays de la générosité et de l'enthousiasme pour l'expansion culturelle dont sont animés des particuliers ou des dirigeants de sociétés. »**

Initialement conçu comme un organisme chargé de recevoir et de gérer des fonds issus du mécénat afin de les redistribuer aux divers acteurs culturels, artistiques et patrimoniaux, assurant ainsi le rôle d'intermédiaire dans la promotion des activités culturelles au Luxembourg, l'établissement public est régi par la loi modifiée du 4 mars 1982 et est considéré dans ses premières années de fonctionnement comme une simple plateforme de transition de fonds entre donateurs et bénéficiaires du domaine artistique et/ou culturel, en permettant pour le mécène d'obtenir des déductions fiscales notables.

Cependant, au fil des années, le Fonds culturel national s'est développé par le biais d'aides ponctuelles, de bourses et de résidences d'artistes en un acteur-clé dans le soutien actif des projets culturels grâce à la mise à disposition de ressources propres, provenant essentiellement de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

En date du 4 mars 2022 et à l'occasion de ses 40 ans d'existence, le Fonds culturel national a lancé un appel à candidatures pour une bourse de soutien à des étudiants, doctorants ou chercheurs dans une mission de recherche sur le mécénat culturel au Luxembourg. Le mécénat culturel au Luxembourg étant sa première vocation, l'établissement public a l'intention de soutenir une recherche académique afin d'analyser, de comprendre et d'optimiser les différents aspects du fonctionnement, de la nature et des conditions du mécénat culturel.

Éligibles sont tous les étudiants, doctorants ou chercheurs étant attachés officiellement à une université, une haute école ou une institution scientifique, préparant un diplôme de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle (maîtrise, doctorat, post-doctorat) et présentant un projet de recherche autour du mécénat culturel au Luxembourg. Les projets rédigés en luxembourgeois, allemand, français et anglais sont admissibles.

La bourse, dotée de 15.000 EUR, est attribuée par le jury, composé des membres du comité directeur (Jo Kox, Danielle Igniti, Fabien Simon) et de deux experts externes, Didier Goossens (Fonds national de la recherche) et Tonika Hirdman (Fondation de Luxembourg). Au regard de la qualité du travail de recherche, le jury peut décider de financer additionnellement une publication. De même, le travail scientifique peut faire l'objet d'une conférence ou discussion organisée par le Fonds culturel national en collaboration avec le lauréat.

## II. Organisation du Fonds culturel national

Le Fonds culturel national est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture et régi par la loi modifiée du 4 mars 1982, publiée au Mémorial A n°12 du 12 mars 1982.

Le Fonds culturel national adhère à la Charte de déontologie pour les structures culturelles, présentée en date du 14 juin 2022 et en vigueur depuis le 15 juin 2022.

### II.1. Le comité directeur

Le Fonds culturel national est administré par un comité directeur composé de Jo Kox, président, de Danielle Igniti, secrétaire, et de Fabien Simon, membre. Les mandats d'une durée de trois ans ont été reconduits par arrêté ministériel du 6 novembre 2021, publié au Mémorial B n°4435 du 17 novembre 2021.

Pendant l'année 2022, le comité directeur du Fonds culturel national a été convoqué à dix réunions ; s'y ajoutent les entrevues et entretiens que les membres du comité directeur ont eus avec des particuliers ou des délégués de groupements, d'associations et des services ou administrations publiques, ainsi que les manifestations auxquelles le comité directeur était représenté.

De gauche à droite : Fabien Simon (membre), Danielle Igniti (secrétaire), Jo Kox (président). Photo © Sven Becker.



## II.2. La commission interministérielle

Le secrétariat administratif est assuré par Jil Spaus depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019. Afin d'assurer le secrétariat administratif pendant son congé de maternité, le Fonds culturel a embauché Delphine Patz à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour une durée de six mois.

Le Fonds culturel national déplore profondément le décès de Raymond Bausch, membre du comité directeur du Fonds culturel national de 2012 à 2021. Apprécié de tous, son engagement envers la culture ne sera pas oublié.

Prévue à l'article 11 de la loi de 1982, la commission interministérielle se réunit pour délibérer et accepter les dons en nature. Suite à cette procédure, le Fonds culturel national émet aux donateurs des certificats de déductibilité fiscale pour l'année d'imposition en cours.

Par arrêté ministériel du 10 septembre 2019, sont nommés membres de la commission interministérielle pour une durée de quatre ans Yves Wagner (Administration des contributions directes) en remplacement de Monique Adams depuis le 21 octobre 2022, Marc Brandenburger (Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA), Anne Greiveldinger (Ministère d'État) et Claudine Hemmer (Ministère de la Culture). La commission interministérielle s'est réunie deux fois au cours de l'année 2022.

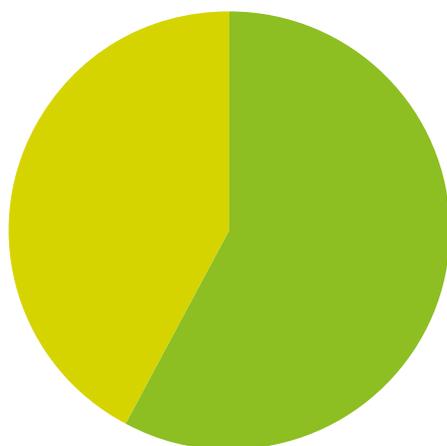
## II.3. Les jurys

Un jury est un ensemble d'experts réunis en commission pour évaluer les dossiers de candidatures dans le cadre du programme des bourses proposées par le Fonds culturel national. Les membres doivent avoir une connaissance de la pratique artistique/littéraire pour laquelle ils ont été choisis.

Les membres sont nommés par le comité directeur pour une durée maximale de trois années consécutives, renouvelable une seule fois pour une durée de deux ans. À noter que les membres doivent adhérer à un code de déontologie élaboré par le Fonds culturel national qui encadrera le processus d'évaluation. Ce code doit être suivi de façon rigoureuse, permettant ainsi de veiller à ce que les principes de compétences, d'impartialité, d'intégrité, de loyauté et de respect soient honorés.

Afin d'évaluer les dossiers de candidatures et de déterminer les lauréats des bourses 2022, le Fonds culturel national a invité 19 experts à siéger dans un de ces jurys.

Conformément au plan d'action national de l'égalité entre femmes et hommes, le comité directeur s'efforce d'obtenir et de promouvoir un partage équilibré entre les deux genres dans ses jurys d'experts. En 2022, 11 femmes et 8 hommes ont fait partie des 5 jurys.



■ Hommes ■ Femmes

### Les jurys des bourses en 2022

#### **Bourse Francis-André. Bourse de production pour artistes ou collectif d'artistes dans le domaine des arts visuels.**

- Aline Bouvy, artiste
- Martine Feipel, artiste
- Stéphane Ghislain Roussel, metteur en scène
- Michel Reis, compositeur
- André Schoup, mécène
- Francis Schoup, mécène

#### **Bourse Edmond-Dune. Bourse d'écriture théâtrale et aide de montage pour structure théâtrale professionnelle.**

- Vesna Andonovic, radio 100,7
- Frank Feitler, dramaturge
- Odile Simon, metteuse en scène

#### **Bourse Focuna. Bourse d'aide à l'édition d'une œuvre littéraire de jeunesse.**

- Jérôme Jaminet, enseignant et critique littéraire
- Angela Nies, enseignante en littérature
- Sébastien Thiltges, chercheur en littérature
- Fabienne Weber, enseignante en littérature

#### **Bourse Focuna. Bourse d'aide à l'édition d'une œuvre littéraire pour enfants.**

- Anne Biesdorf, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - SCRIPT
- Nora Si Abderrahmane, Ministère de la Culture
- Charlotte Ziger, Centre national de littérature

#### **Bourse Kappkino. Bourse d'aide à l'écriture d'une pièce audio (Hörspiel)**

- Jhang Bermes, chanteur et interprète
- Tanja Frank, Openscreen a.s.b.l.
- Anne Legill, Les 2 Théâtres de la Ville de Luxembourg

### III. Missions du Fonds culturel national

Initialement conçu comme organisme chargé de recevoir et de gérer des fonds issus du mécénat afin de les redistribuer aux divers acteurs culturels et assurer ainsi le rôle d'intermédiaire dans la promotion des activités culturelles au Luxembourg, le Fonds culturel national était considéré surtout comme une plateforme de transition de fonds entre donateurs et bénéficiaires en permettant au mécène d'obtenir des déductions fiscales.

Grâce à une dotation annuelle de la part de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte – depuis 2022 de l'ordre de 300.000 EUR par an – la mission de l'établissement public a été amplifiée à partir de 1983 par la possibilité de soutenir activement le développement culturel du pays.

#### III.1. Les aides à l'édition

À partir de 2022, le Fonds culturel national contribue avant tout à soutenir financièrement le secteur de l'édition littéraire et artistique au Luxembourg par des subventions sélectives. Ces aides et soutiens sont liés à des projets et sont affectés par le comité directeur, conformément aux objectifs arrêtés par la loi de 1982, aux directives politiques générales reçues en 1984 et aux missions confirmées par la suite.

Depuis juillet 2021, les aides qui concernent l'encouragement à la mobilité et le soutien à la diffusion internationale ont été reprises par Kultur|LX – Arts Council Luxembourg – créé en juillet 2020 afin de soutenir et d'accompagner la culture et la création luxembourgeoises. De même, l'aide à l'édition visant les maisons d'édition étrangères pour la publication d'auteurs luxembourgeois a été repris à partir de mai 2022.

Le Fonds culturel national concentre ses activités de soutien au secteur culturel sur l'aide à l'édition au Luxembourg. En raison d'une pénurie de papier et des frais d'impression élevés, l'aide à l'édition auprès des éditeurs luxembourgeois est plafonnée à 4.000 EUR par ouvrage (au lieu de 3.500 EUR par ouvrage) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Afin de répondre au mieux aux besoins du secteur littéraire, un échange de vues entre la Fédération des éditeurs luxembourgeois et le comité directeur a eu lieu en octobre. En outre, un nouveau dispositif d'aide permettant de financer l'édition de traductions d'œuvres littéraires majeures vers le luxembourgeois a été adopté. Cette aide est plafonnée à 1.500 EUR par ouvrage.

En 2022, le comité directeur du Fonds culturel national s'est réuni dix fois et a examiné 47 dossiers introduits par des artistes professionnels, des éditeurs ou des organisations œuvrant dans le domaine culturel, dont 36 dossiers ont été soutenus financièrement.

Le montant total des aides financières ponctuelles allouées s'élève à 121.955,00 EUR.

## Bénéficiaires des aides à l'édition en 2022

### 1. Littérature / Édition

#### Aide à l'édition : auteurs luxembourgeois auprès d'éditeurs luxembourgeois

capibarabooks, Éditions D'Lëtzebuenger Land, Éditions Guy Binsfeld, Éditions PHI, Éditions Zoom, Hydre Éditions, Kremart Édition, Op der Lay, Éditions Zoom

#### Aide à l'édition : auteurs luxembourgeois auprès d'éditeurs étrangers

Partizanska knjige, Stereoma Publishing

#### Aide à l'édition : traduction d'ouvrages en langue luxembourgeoise

Jacques Kremer, Atelier Kannerbuch

#### Aide à l'édition : revues littéraires, culturelles ou patrimoniales

Fondation Servais, Théâtre du Centaure

### 2. Arts visuels

#### Aide à l'édition imprimée

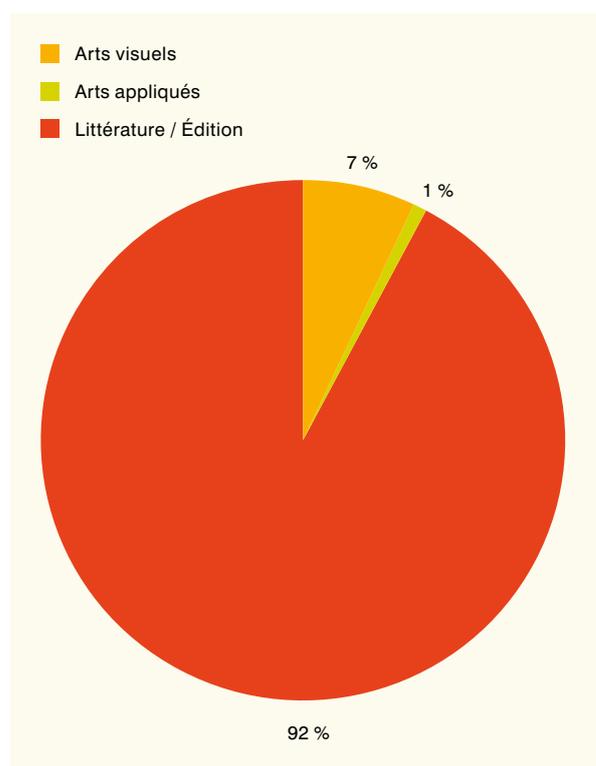
Grand Hornu – Musée des arts contemporains de la Communauté française a.s.b.l., Lëtzebuenger Artisten Center, Sandra Lieners

### 3. Arts appliqués

#### Aide à l'édition imprimée

Laurie Lamborelle

## Aides accordées en 2022



## Ventilation des aides accordées en 2022

	Montant alloué	Nombre de projets retenus
Littérature		
- Aide à l'édition : auteurs luxembourgeois auprès d'éditeurs luxembourgeois	88.135,00 €	23
- Aide à l'édition : auteurs luxembourgeois auprès d'éditeurs étrangers (repris par Kultur LX - Arts Council Luxembourg à partir de mai 2022)	7.000,00 €	2
- Aide à l'édition : traduction d'ouvrages en langue luxembourgeoise (depuis novembre 2021)	7.500,00 €	5
- Aide à l'édition : revues littéraires, culturelles ou patrimoniales	9.000,00 €	2
-----	-----	-----
Arts visuels		
- Aide à l'édition imprimée	9.000,00 €	3
-----	-----	-----
Arts appliqués		
- Aide à l'édition imprimée	1.320,00 €	1
<b>Total</b>	<b>121.955,00 €</b>	<b>36</b>



Pavillon du Luxembourg à l'Expo 2020 Dubaï, Metaform Architects, GIE Luxembourg@Expo 2020 Dubaï. Photo © Hasan Amin.

## III.2. L'Expo 2020 Dubaï

### **kenschtlerkollektiv.lu**

Dans le contexte de la présentation du Luxembourg à l'Expo 2020 Dubaï, qui a eu lieu du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 31 mars 2022, reportée d'un an en raison de la crise sanitaire, le secteur culturel national, dont notamment la création contemporaine, est largement impliqué dans l'élaboration de la scénographie du pavillon du Grand-Duché.

En concordance avec le thème proposé pour l'Expo 2020 Dubaï « Connecting minds, Creating the future », le projet artistique pour le pavillon du Luxembourg suit l'idée d'une mise en relation des esprits, dans ce cas, des esprits artistiques, pour arriver à la réalisation de projets collectifs. Huit artistes issus de sept champs artistiques ont été sélectionnés en 2017 par le comité artistique en charge de la mise en œuvre du volet culturel afin de former un collectif d'artistes et de créer des œuvres collaboratives.

**L'exposition « Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn » du *Kënschtlerkollektiv* a eu lieu au pavillon du Luxembourg à l'Expo2020 de Dubaï du 15 janvier au 28 janvier 2022. Six projets collaboratifs font partie de l'exposition qui revient au Luxembourg, plus précisément au Pomhouse / Centre national de l'audiovisuel à Dudelange, le 23 septembre 2023 :**

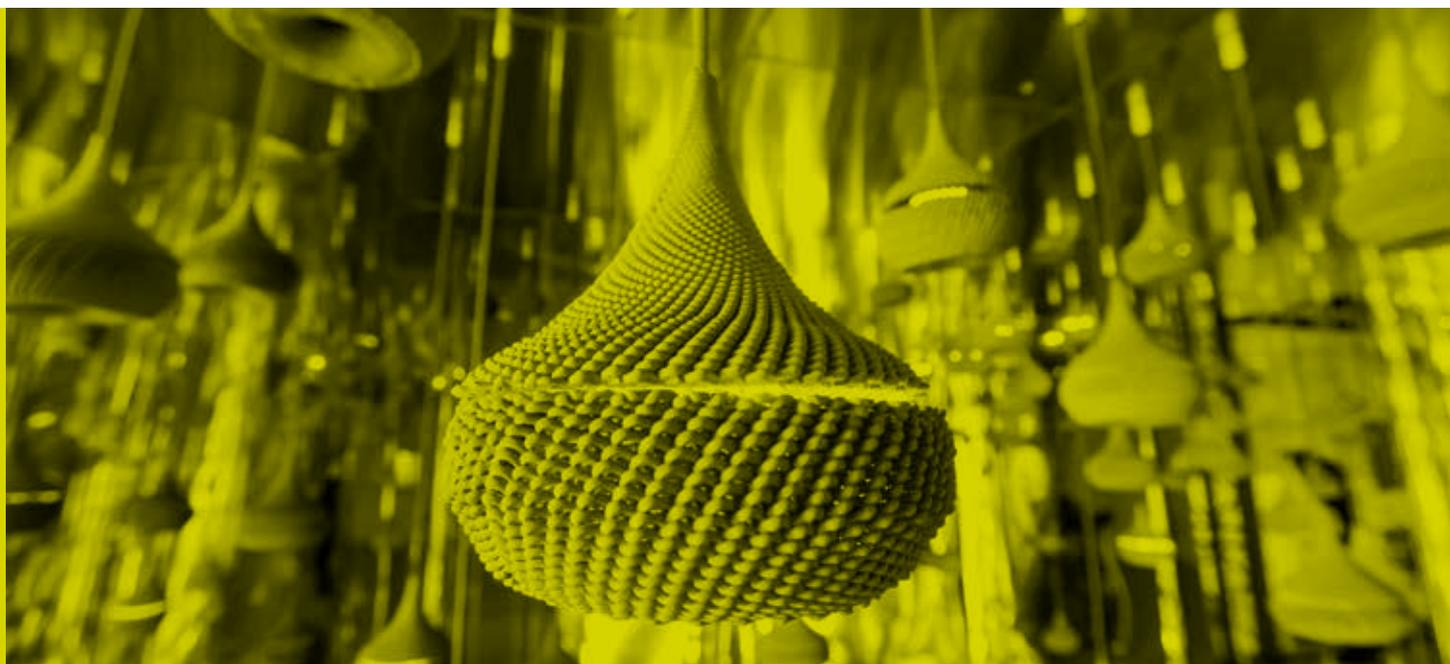
#### **« Anthologie » (Guy Helmingen en collaboration avec Julie Conrad, Karolina Markiewicz et Pascal Piron)**

L'anthologie poétique « Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn » de Guy Helmingen en collaboration avec Julie Conrad, Karolina Markiewicz et Pascal Piron permet de présenter un extrait de la littérature luxembourgeoise au public mondial.

#### **« Artefacts » (Julie Conrad en collaboration avec Patrick Muller)**

« Artefacts » - l'installation interactive sous forme d'une nuée d'objets en argile de Julie Conrad en collaboration avec Patrick Muller – relie les esprits en pratiquant un langage universel.

Exposition « Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn » du *Kënschtlerkollektiv*, au Pavillon du Luxembourg à l'Expo2020 de Dubaï, du 15 au 28 janvier 2022.  
Photo © Hasan Amin



**« Full Memory » (Adolf El Assal)**

Le court-métrage « Full Memory » de Adolf El Assal montre la vie d'un jeune Syrien qui mène une vie normale en Europe, mais doit faire face à une réalité sombre par rapport à son passé.

**« Gestalten » (Patrick Muller en collaboration avec Guy Helminger)**

À travers des sculptures audiovisuelles, « Gestalten », projet de Patrick Muller en collaboration avec Guy Helminger, brouille l'idée d'intérieur et d'extérieur, remet en question l'idée de frontières et d'identités nationales.

**« How To Host A Ghost » (Simone Mousset et Renelde Pierlot)**

Simone Mousset et Renelde Pierlot, en collaboration avec différents artistes qui habitent sur la route entre Luxembourg et Dubaï, explorent les thématiques de l'invisibilité, du silence, du vide et de l'absence à travers différentes formes d'art avec leur projet « How To Host A Ghost ».

**« Spectrum Cinqfontaines » (Karolina Markiewicz et Pascal Piron en collaboration avec Adolf El Assal et Patrick Muller)**

Le film mêlant documentaire et fiction « Spectrum Cinqfontaines » de Karolina Markiewicz et Pascal Piron en collaboration avec Adolf El Assal et Patrick Muller, touche à l'histoire répétitive, presque perpétuelle, celle des migrations, des minorités.

Exposition « Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn » du *Kënschtlerkollektiv*, au Pavillon du Luxembourg à l'Expo2020 de Dubaï, du 15 au 28 janvier 2022.  
Photo © Hasan Amin



## Au sein du Kënschtlerkollektiv

### Julie Conrad (design)

Julie Conrad (née en 1988 au Luxembourg où elle vit et travaille) a reçu son diplôme en Art Design de Créapôle Paris en 2012. Elle a gagné en expérience grâce à des stages auprès de nombreuses entreprises et studios de design comme Ferrero, Acer (Paris), MIO (Philadelphie) et Designtree (Nouvelle Zélande) entre autres. Intéressée par le mélange de l'artisanat et de la production industrielle avec un penchant pour le design durable, elle a créé son propre studio avec un accent porté sur l'ameublement, les accessoires et le space design à Luxembourg Ville en 2013. Depuis, elle a gagné de multiples concours comme, en 2021, le circular by design challenge de Luxinnovation dans la catégorie design d'intérieur avec son projet CEGO, qui vient d'être intégré dans le programme d'incubation du VIA à Paris, ou encore, en 2020, le concours pour la conception d'une scénographie de théâtre, nommée IS(O)LANDS, pour 8 pièces parlant du confinement dû à la COVID-19. Outre les commandes clients, Julie Conrad Design Studio développe des lignes d'objets et de meubles en auto-édition. Le mariage du matériel et de la fonction, en association avec une approche narrative, est au cœur de sa création.

[jcds.lu](http://jcds.lu)

### Adolf El Assal (film)

Adolf El Assal (né à Alexandrie, Égypte, vit et travaille à Luxembourg). Il a passé la majeure partie de son enfance entre les Émirats Arabes Unis, le Royaume-Uni et le Luxembourg. Après avoir obtenu une maîtrise en réalisation en 2008 à la Kingston University (Royaume-Uni), il a réalisé les court-métrages primés *La fameuse route...* et *Manos de Dio*. En 2012, il produit et réalise son premier long-métrage *Les fameux gars*. En 2019, Adolf sort son second long-métrage *Sawah* (plus de 80 sélections en festivals, 23 prix – premier long-métrage luxembourgeois sur Netflix). Il vient tout juste de co-réaliser la série *Baraki* qui sort en automne 2021 sur la RTBF en Belgique. Adolf est également un Berlinale Talent et membre de la European Film Academy ainsi qu'EAVE et Screen Leaders.

[adolfelassal.net](http://adolfelassal.net)

Exposition « Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn » du Kënschtlerkollektiv, au Pavillon du Luxembourg à l'Expo2020 de Dubaï, du 15 au 28 janvier 2022.  
Photo © Hasan Amin



**Guy Helminger (littérature)**

Guy Helminger (né en 1963 à Luxembourg, vit à Cologne) est écrivain. À la suite des études de lettres allemandes et de philosophie à Luxembourg, à Heidelberg et à Cologne, il écrit des poèmes, des romans, des pièces de théâtre, des pièces radiophoniques et des scénarios. Gagnant de plusieurs prix littéraires, tels que le Dresdner Lyrikpreis en 2016, ses dernières proses incluent *Die Allee der Zähne. Aufzeichnungen und Fotos aus Iran* édité par capybarabooks (2018), *Die Lehmbauten des Lichts. Aufzeichnungen und Fotos aus dem Jemen* édité par capybarabooks (2019), et *Die Lombardi-Affäre* (2020). En poésie *Die Tagebücher der Tannen*, Edition Rugerup 2018 et le texte théâtral plus récent est *Jockey* dont la première a eu lieu au Kasenmattentheater (LU) en 2019.

[autorenlexikon.lu](http://autorenlexikon.lu)

**Karolina Markiewicz et Pascal Piron (arts visuels)**

Le travail collectif de Karolina Markiewicz (née en 1976 au Luxembourg, où elle vit et travaille) et de Pascal Piron (né en 1981 au Luxembourg, où il vit et travaille) associe le cinéma, les arts visuels et le théâtre. Au centre se trouve l'individu comme faisant partie d'une communauté humaine, oscillant entre la résignation et l'espoir. C'est avec le matériel poétique que les deux artistes sondent l'histoire, interrogent les mythes au présent tout en transformant le passé en une narrative métaphorique. Leur collaboration débute en 2013 avec l'exposition *Everybody Should Have the Right to Die in an Expensive Car*. En 2014, ils réalisent un premier documentaire, *Les Formidables*, qui raconte l'histoire de cinq jeunes migrants au Luxembourg. La même année, ils créent le blog vidéo [www.kulturstruktur.com](http://www.kulturstruktur.com). En 2015 naît le projet *Philoktet*, qui comprend la pièce éponyme de Heiner Müller et une exposition mettant en parallèle la tragédie grecque avec la bombe atomique de Robert Oppenheimer. La même année, ils réalisent leur deuxième documentaire, *Mos Stellarium*, dans lequel ils suivent six jeunes réfugiés au Luxembourg. L'installation vidéo de celui-ci, dans laquelle différentes parties du film sont projetées simultanément de façon à proposer une lecture non linéaire du film, représente le Liechtenstein à la 56<sup>e</sup> Biennale de Venise en 2015. Depuis 2016, ils créent un projet filmique, constitué de 15 courts-métrages, intitulé *Side Effects of Reality*.

Exposition « Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn » du *Kénschlerkollektiv*, au Pavillon du Luxembourg à l'Expo2020 de Dubai, du 15 au 28 janvier 2022. Photo © Hasan Amin



En 2018, ils réalisent le premier projet en réalité virtuelle, *Fever*, et enchaînent avec *Sublimation*, aussi en réalité virtuelle, sélectionné pour la 76<sup>e</sup> édition de la Mostra de Venise en 2019 et accompagné d'une performance live avec Yuko Kominami et Kevin Muhlen. En 2020, ils réalisent *My identity is this expanse*, toujours en réalité virtuelle et leur exposition monographique *pfh* au Centre national de l'audiovisuel. En 2021, ils sortent leur documentaire, *The living witnesses* en Europe et aux États-Unis et créent leur exposition monographique *Stronger than memory and weaker than dewdrops* au Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain.

Karolina Markiewicz a étudié les sciences politiques, la philosophie et le théâtre. Elle est artiste-réalisatrice. Pascal Piron a étudié les arts visuels. Il est artiste et réalisateur. Tous deux sont enseignants.

[markiewicz-piron.com](http://markiewicz-piron.com)

### **Simone Mousset (danse)**

Simone Mousset (née en 1988 au Luxembourg, vit et travaille entre Luxembourg, France et Angleterre) a fait ses études à Londres entre 2007 et 2015, premièrement au Trinity Laban, puis à la Royal Academy of Dance et enfin à la London Contemporary Dance School. Simone Mousset est une danseuse et chorégraphe luxembourgeoise qui marque par sa singularité et son approche originale à la danse.

Elle travaille en tant que chorégraphe indépendante et, en 2018, crée sa propre compagnie Simone Mousset Projects. La compagnie travaille en étroite collaboration avec Vasanthi Argouin, producteur et la maison des artistes Les indépendances à Paris ainsi qu'avec Nika Parkhomovskaya, curatrice russe.

[simonemousset.com](http://simonemousset.com)

Exposition « Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn » du *Kënschtlerkollektiv*, au Pavillon du Luxembourg à l'Expo2020 de Dubaï, du 15 au 28 janvier 2022.  
Photo © Hasan Amin



### Patrick Muller (musique)

Patrick Muller (né en 1978 au Luxembourg, vit et travaille à Berlin) est un artiste et créatif luxembourgeois évoluant dans les domaines de l'art sonore et des installations multimédia axées sur les systèmes interactifs et les processus de conception expérimentale.

Il développe des concepts, crée du contenu artistique et pilote des projets dans le secteur de l'art, mais aussi pour des agences et des clients industriels. Patrick a fait ses études à Cologne, Liverpool et Berlin, avec des artistes renommés comme Robert Henke (Ableton, Monolake), Sam Auinger et Karl Bartos (Kraftwerk), entre autres.

À part ses projets artistiques, Patrick Muller enseigne à la SRH Hochschule der populären Künste à Berlin, il est le cofondateur de l'agence \*Invisible Design et est consultant pour *oblique.furniture*, studio de création primé également basé à Berlin.

[patrickmuller.de](http://patrickmuller.de)

### Renelde Pierlot (théâtre)

Renelde Pierlot, diplômée du Conservatoire Royal de Liège en 2011, est comédienne et metteuse en scène. En tant qu'actrice elle travaille au Luxembourg avec Carole Lorang, Myriam Muller, Tom Dockal, Sophie Langevin, Francis Schmit et Anne Simon ; en Belgique avec Patrick Bebi et en Allemagne avec Ulrike Günther.

Renelde Pierlot se lance dans la mise en scène avec la compagnie *Les FreReBride(s)* pour laquelle elle co-écrit et met en scène le diptyque *Famille(s)*, ainsi que *Robert(s)*, un spectacle écologique pour lequel le public génère l'électricité nécessaire.

Ensuite elle crée et met en scène le triptyque *Voir la feuille à l'envers* ainsi que le spectacle *Let Me Die Before I Wake* en collaboration avec Lucilin aux Théâtres de la ville de Luxembourg et *Pas un pour me dire merci* au Théâtre d'Esch.

[actors.lu](http://actors.lu)

## MIR WËLLE BLEIWEN, WAT MIR GINN I N

Exposition « Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn » du *Kënschtlerkollektiv*, au Pavillon du Luxembourg à l'Expo2020 de Dubaï, du 15 au 28 janvier 2022.  
Photo © Hasan Amin





Pavillon du Luxembourg à l'Expo 2020 Dubaï, Metaform Architects, scénographie : jangled nerves, GIE Luxembourg@Expo 2020 Dubaï. Photo © Hasan Amin.

### III.3. Les bourses

En 2022, le comité directeur du Fonds culturel national a accordé 5 bourses pour un montant total de 35.500 EUR. Ces bourses sont attribuées sur base d'appels à candidatures et les dossiers sont analysés par un jury d'experts. Chaque bourse est évaluée par un jury différent. Afin d'évaluer les dossiers de candidatures et de déterminer les lauréats des bourses, le Fonds culturel national a invité 19 experts à siéger dans un de ces jurys.

Suite à la reprise des résidences d'artistes par Kultur|LX - Arts Council Luxembourg, le Fonds culturel national continue en 2022 d'organiser différentes bourses en collaboration avec des mécènes privés.

De même, les bourses d'aide à l'édition pour des œuvres pour enfants et des œuvres de jeunesse restent dans le répertoire des aides. Un nouveau dispositif – les bourses d'aide à l'écriture d'analyse critique d'un travail artistique – cherche à soutenir les artistes et collectifs d'artistes de toutes disciplines à mettre en perspective la production artistique.

Initiées en 2022 sur initiative de la Fondation Schleich-Lentz, fondation sous l'égide de la Fondation de Luxembourg, une bourse d'aide à la production dédiée aux arts visuels, plus précisément à la création céramique, et une bourse de recherche et/ou de promotion archéologique sont mises en place.

Une bourse particulièrement dédiée au 40<sup>e</sup> anniversaire du Fonds culturel national permet de soutenir des étudiants, doctorants ou chercheurs dans une mission de recherche sur le mécénat culturel au Luxembourg.

Tullio Forgiarini, lauréat de la Bourse Edmond-Dune 2022. Photo © Pitt Simon



## Les bourses

En 2022, 5 artistes, auteurs et maisons d'éditions ont bénéficié d'une bourse :

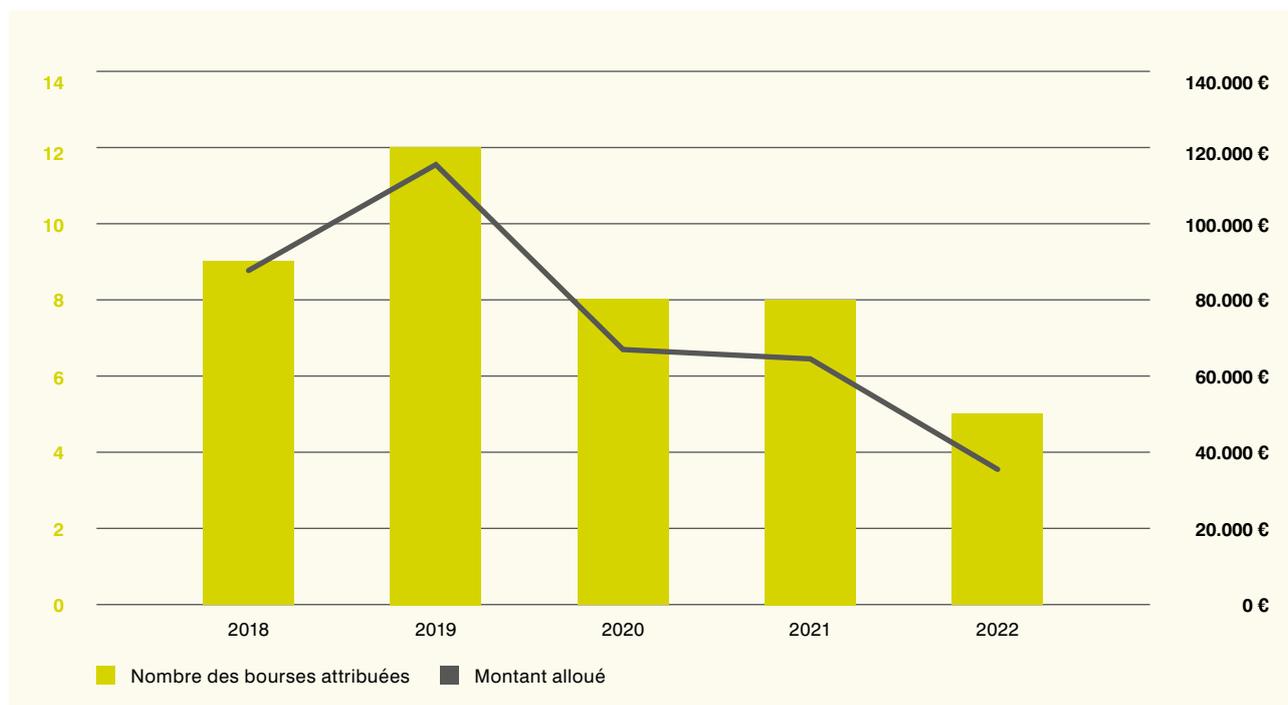
- Bourse d'aide à l'édition d'une œuvre littéraire pour enfants : Perspektiv Éditions pour le projet « Verdruddelt Geschichten » de Marc Weydert et Marie-Isabelle Callier ; Éditions Op der Lay pour le projet « Dem Louis seng Nues » de Renée Weber.
- Bourse d'aide à l'écriture d'une pièce audio (Hörspiel). Bourse Kappkino : Catherine Dauphin pour le projet « Everything Will Be Alright Darling » (titre de travail).
- Bourse « carte blanche » pour artiste ou collectif d'artistes dans le domaine des arts visuels. Bourse Francis-André : Maxime Marion et Émilie Brout pour le projet « IDLE ».
- Bourse d'écriture théâtrale et aide de montage pour structure théâtrale professionnelle. Bourse Edmond-Dune : Tullio Forgiarini pour le projet « Kollektiv Gereiztheet » (titre de travail) au Théâtre du Centaure.

Année	Montant alloué	Nombre de bourses et résidences attribuées
2018	88.000,00 €	9
2019	116.400,00 €	12
2020	66.800,00 €	8
2021	64.300,00 €	8
2022	35.500,00 €	5

Émilie Brout et Maxime Marion, lauréats de la Bourse Francis-André. Photo © Émilie Brout et Maxime Marion.



## Évolution des bourses accordées 2018-2022\*



\* toutes les bourses par année à l'exception des bourses Michelle accordées entre 2014-2019 pour un montant total de 350.000,00 EUR et des bourses RE-stART accordées en 2021 pour un montant total de 232.539,00 EUR

Catherine Dauphin, lauréate de la Bourse Kappkino 2022. Photo © Annick Wolfers



### III.4. Le mécénat

La première vocation du Fonds culturel national a toujours été de susciter et de promouvoir le mécénat culturel privé au Luxembourg, les dons émanant de sources privées étant indispensables à un secteur culturel dynamique.

#### Les dons en nature

Conformément aux modalités de la loi du 4 mars 1982, le Fonds culturel national peut recevoir des dons en nature (objets d'art, mobilier, livres, objets de collection ou documents qui sont d'une haute valeur culturelle, artistique ou historique), soit sans indication de destination – auquel cas les dons et les allocations seront utilisés par le Fonds pour financer divers projets culturels qui lui sont soumis –, soit pour le compte d'institutions culturelles.

La commission interministérielle est composée depuis le 10 septembre 2019 de Yves Wagner (Administration des contributions directes) en remplacement de Monique Adams (Administration des contributions directes) depuis le 21 octobre 2022, Marc Brandenburger (Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA), Anne Greiveldinger (Ministère d'État) et Claudine Hemmer (Ministère de la Culture).

12 donations en nature pour un montant de 52.041,50 EUR ont été enregistrées en 2022. Ces dons en nature ont été au profit de :

#### Archives nationales de Luxembourg

Document daté de 1824

Lot de documents couvrant la période de 1822 à 1930

#### Bibliothèque nationale du Luxembourg

Lot de deux ouvrages

Lot de deux publications

Lot de documents et ouvrages

Lot de 94 documents et publications

Lot de 23 documents et publications

#### Musée national d'histoire et d'art

Lot de trois portraits de la famille Wellenstein

Neuf œuvres de l'artiste Théo Kerg

#### Musée national de la résistance et des droits humains

Lot de documents concernant Karin Müller, la famille Decker et la famille Lampach

#### Musée national des mines Rumelange

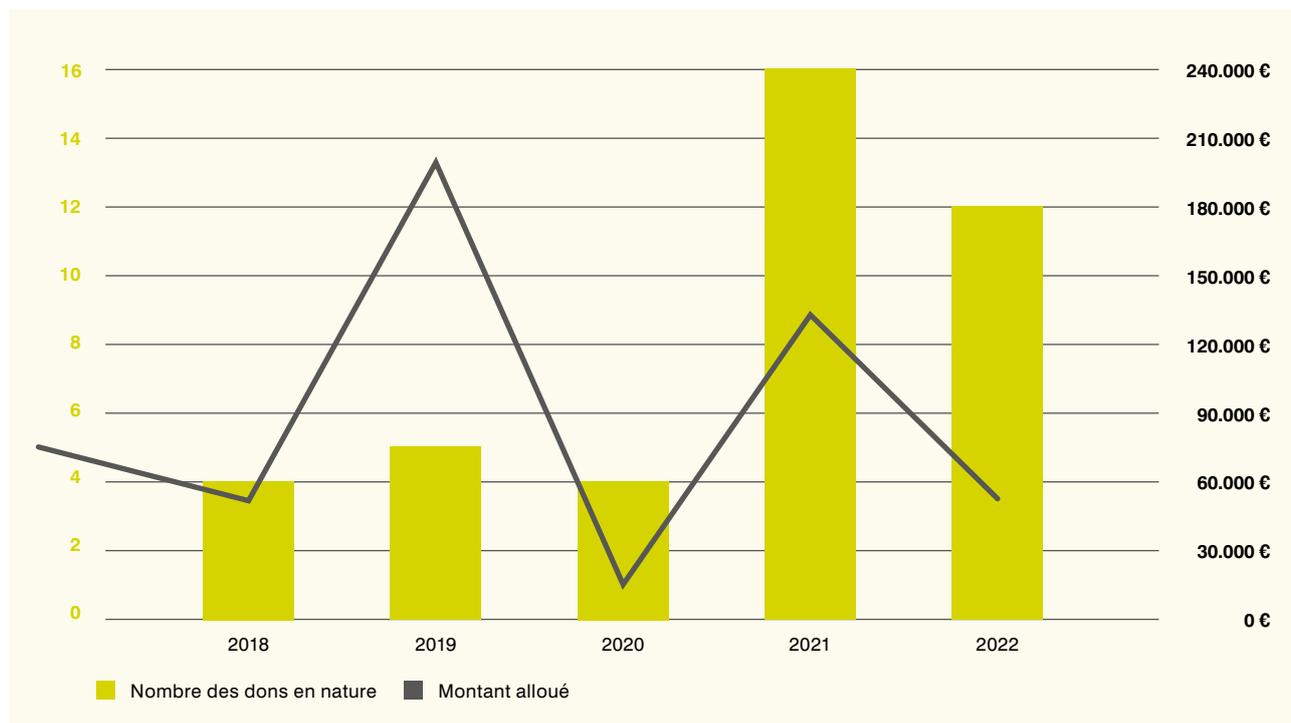
Farde contenant des documents relatifs au dépôt de brevet par Henri Fisch pour un appareil d'analyse de gaz à l'usine d'Ottange

#### Les 2 Musées de la Ville de Luxembourg

Un portrait de Karl von Pidoll, deux œuvres de Jean-Baptiste Fresez, divers cartes, plans, panneaux, lot de livres, documents, photos de la famille Kurig-Servais, service à café portant le monogramme des époux Funck-Eydt, nappes de table en lin damassé avec serviettes et bracelet ayant appartenu à Louise Eydt

Année	Valeur estimée des dons en nature	Nombre de dons
2018	51.550 €	4
2019	202.927 €	5
2020	14.500 €	4
2021	133.687,80 €	16
2022	52.041,50 €	12

### Évolution des dons en nature 2018-2022



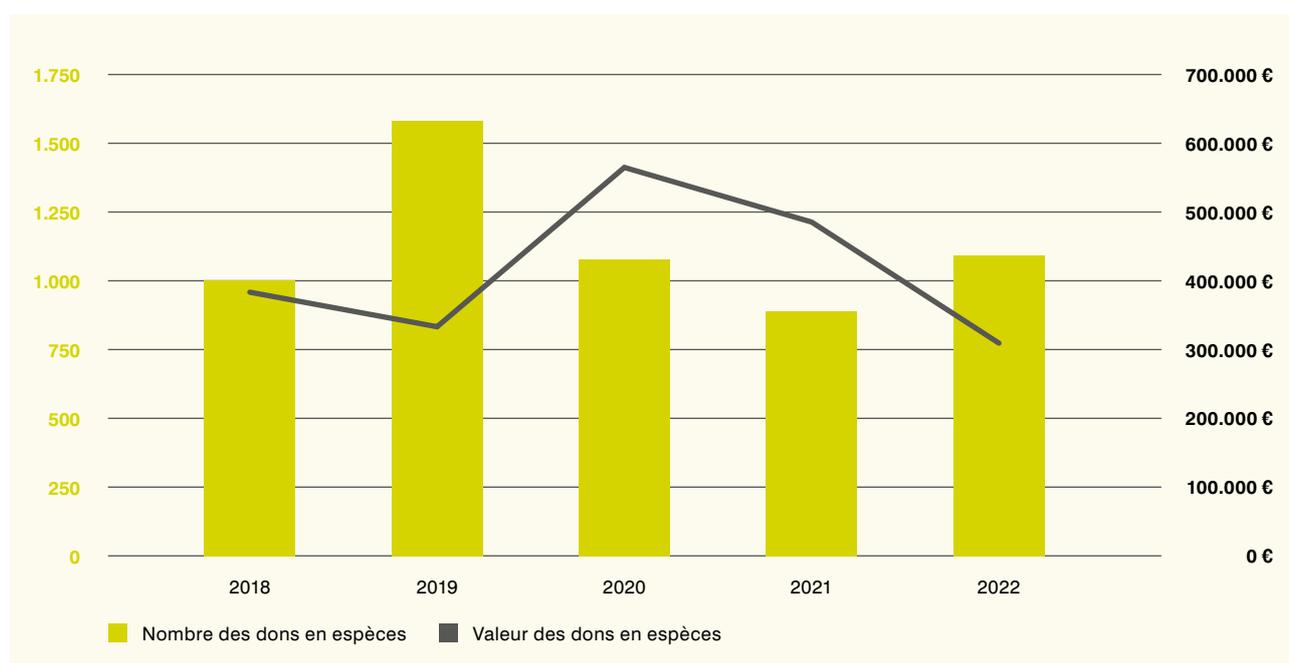
## Les dons en espèces

Deux modifications législatives sont à l'origine d'une hausse non négligeable des dons en espèces depuis 2015 : **le règlement grand-ducal du 2 septembre 2015 modifiant le règlement grand-ducal du 4 juin 2004** visant à faciliter les conditions, les critères et modalités d'agrément auprès du Fonds culturel national et **le règlement grand-ducal du 24 avril 2018 modifiant le règlement grand-ducal du 4 juin 2004** autorisant les dons d'une valeur inférieure à 50 EUR.

Ces modifications permettent aux donateurs de soutenir directement un projet culturel, sans autorisation du comité directeur, peu importe le montant du don.

C'est notamment grâce à ces modifications que la voie du mécénat en espèces a pu être redynamisée.

## Évolution des dons en espèces 2018-2022



Année	Valeur estimée des dons en espèces	Nombre de dons
2018	381.793,91 €	997
2019	336.910,13 €	1.581
2020	562.441,90 €	1.076
2021	486.625,50 €	889
2022	311.644,20 €	1.090

Depuis lors, 123 associations et institutions ont bénéficié d'un agrément pour leurs activités culturelles et artistiques. En 2022, le comité directeur du Fonds culturel national a accepté 13 nouvelles demandes d'agrément :

- Design Luxembourg a.s.b.l.
- Monastère des Bénédictines à Peppange a.s.b.l.
- Kultur Stengefort a.s.b.l.
- Kasemattentheater – Centre Grand-Ducal d'Art Dramatique a.s.b.l.
- Centre pour la Promotion des Arts a.s.b.l.
- Ensemble Vocal du Luxembourg
- Simone Mousset Projects a.s.b.l.
- Catch Music a.s.b.l.
- Marc Welter's Joint Bunch
- canto:LX en collaboration avec B'Rock
- Eng nei Uergel fir d'Becher Kierch a.s.b.l.
- Making Dances a.s.b.l.
- Orchestre national des Jeunes du Luxembourg

En 2022, des dons en espèces pour un montant total de 311.644,20 EUR (contre 486.625,50 EUR en 2021) ont transité par les comptes du Fonds culturel national. Ainsi, 1.090 donateurs (contre 889 en 2021) ont bénéficié de l'avantage fiscal prévu par la loi de 1982.

## IV. Extrait du compte d'exploitation

### IV.1. Les produits

Au cours de l'exercice 2022, le Fonds culturel national a généré des recettes à hauteur de 814.939,70 EUR.

Les recettes en provenance de l'œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse s'élevaient à 300.000,00 EUR et celles des mécènes privés à 27.000,00 EUR.

Les garanties de bonne fin et les remboursements non utilisés ont été repris pour un montant de 18.994,05 EUR.

Ces recettes ont été affectées par le comité directeur conformément aux objectifs arrêtés par la loi de 1982, aux directives politiques générales reçues en 1984 et aux missions confirmées par la suite.

### IV.2. Les charges

Les dépenses du Fonds s'élevaient à 882.284,92 EUR. Une baisse par rapport à 2021 (1.586.289,91 EUR).

Les frais de fonctionnement du secrétariat (salaires, fournitures de bureau, etc.) se chiffraient à 88.975,78 EUR, une baisse par rapport à 2021 (113.102,81 EUR).

Le montant des jetons de présence pour les membres du comité directeur s'élevait à 4.715,04 EUR, celui des membres du jury à 550,00 EUR.

Les subventions et bourses accordées aux institutions, associations, maisons d'éditions et artistes suivant les décisions prises par le comité directeur lors des réunions se montaient à 779.573,69 EUR, contre 1.453.869,21 EUR en 2021.

Les dons en espèces reçus avec indication de destination, ayant transité par les comptes du Fonds culturel national et ayant bénéficié de l'avantage fiscal prévu par la loi de 1982, ont atteint le chiffre de 411.069,15 EUR par rapport à 478.443,50 EUR en 2021.

Les dons en nature ont été évalués par la commission interministérielle à hauteur de 52.041,50 EUR, contre 133.687,80 EUR en 2021.

### IV.3. Les résultats annuels

Au 31 décembre 2022, le Fonds culturel national a clôturé son exercice avec un résultat de -67.345,22 EUR.

## V. Bilan et perspectives

Étant un soutien indispensable pour un secteur culturel dynamique, le mécénat culturel privé au Luxembourg est suscité et promu par le Fonds culturel national depuis sa création en 1982.

Ainsi, depuis 2015, figurant parmi les organismes autorisés à recevoir des dons fiscalement déductibles, le Fonds culturel national a accepté 123 demandes d'agrément d'associations qui souhaitent profiter des dons en espèces pour financer des activités culturelles. 29 associations ont demandé voire redemandé le renouvellement d'agrément auprès du Fonds culturel national en 2022.

Depuis la révision de la procédure des dons en espèces en 2015 et 2018, le nombre de donateurs ainsi que le montant total des dons en espèces n'ont cessé d'augmenter. Mais après deux années de crise, dans un contexte d'inflation élevée et d'incertitude économique, cette tendance ne se voit plus confirmée : alors que le nombre de dons continue d'être élevé, le montant des dons en espèces a diminué de façon radicale (311.644,15 EUR en 2022 contre 486.625,50 EUR en 2021 et 1.090 donateurs en 2022 contre 889 donateurs en 2021).

Même après quarante ans d'existence, les missions et les moyens d'actions du Fonds culturel national ne cessent pas d'évoluer. En ce qui concerne sa mission de soutien à l'activité culturelle au Luxembourg, le Fonds culturel national doit repenser et redéfinir ses activités.

Certains dispositifs d'aide ponctuelle, notamment le soutien à la diffusion et l'encouragement à la mobilité,

mais aussi l'aide à l'édition visant des maisons d'édition étrangères pour la publication d'auteurs luxembourgeois, ont été repris par Kultur|LX - Arts Council Luxembourg.

Désormais, le Fonds culturel national concentre ses activités de soutien ponctuel sur l'aide à l'édition d'œuvres littéraires et artistiques ce qui explique le nombre réduit des demandes d'aides et la ventilation des aides accordées. Ainsi, les aides à l'édition pour les œuvres de création du genre littéraire et les bourses d'aide à l'édition pour les œuvres de jeunesse de même que les œuvres pour enfants restent dans le dispositif d'aides du Fonds culturel national. Afin de répondre au mieux à la demande du secteur culturel, les aides à l'édition sont plafonnées à 4.000 EUR depuis janvier 2022 en raison des coûts de production élevés. Un échange de vues avec la Fédération des éditeurs luxembourgeois au sujet de l'avenir de l'édition et du rôle des éditeurs a eu lieu en octobre 2022. Le répertoire des aides à l'édition littéraire a été diversifié avec la mise en place d'un nouveau dispositif permettant de soutenir financièrement la traduction d'œuvres majeures en langue luxembourgeoise. En outre, des bourses d'aide à l'écriture d'analyse critique d'un travail artistique cherchent à soutenir les artistes et collectifs d'artistes de toutes disciplines à mettre en perspective la production artistique.

Différentes bourses organisées en collaboration avec des mécènes privés telles que la Bourse Francis-André – Bourse « carte blanche » pour artiste ou collectif d'artistes dans le domaine des arts visuels et la Bourse Edmond-Dune – Bourse d'écriture théâtrale et aide de montage pour structure théâtrale professionnelle continuent d'être mises en place annuellement,

d'autres telles que la Bourse Bert-Theis – Bourse de production pour artistes dans le domaine des arts visuels sont organisées biannuellement.

Une bourse d'aide à la production dédiée aux arts visuels, plus précisément à la création céramique, et une bourse de recherche et/ou de promotion archéologique ont été initiées en 2022 sur initiative de la Fondation Schleich-Lentz, fondation sous l'égide de la Fondation de Luxembourg.

Une bourse de recherche particulièrement dédiée au 40<sup>e</sup> anniversaire du Fonds culturel national permet de soutenir des étudiants, doctorants ou chercheurs dans une mission de recherche sur le mécénat culturel au Luxembourg.

Le Fonds culturel national suit avec fierté la continuation des résidences telles que la résidence d'auteur au Literarisches Colloquium à Berlin – Bourse Bicherfrënn, la résidence chorégraphique de création aux Uferstudios à Berlin, la résidence chorégraphique de finition à Annonay, la résidence de recherche et de création à la Cité internationale des arts à Paris, la résidence de recherche et de création pour artistes plasticiens au Künstlerhaus Bethanien à Berlin, la résidence de recherche et de création pour artistes plasticiens à Montréal ou encore la résidence de recherche et de création pour auteurs, scénaristes, dramaturges à l'Academia Belgica à Rome. Ayant repris ces résidences, Kultur|LX - Arts Council Luxembourg s'efforce depuis janvier 2022 à mettre en place, à poursuivre et à diversifier le programme des résidences d'artistes et d'auteurs à l'étranger.

À l'occasion de la représentation culturelle à l'exposition universelle à Dubaï, le Fonds culturel national, avec le soutien du GIE Luxembourg@Expo 2020 Dubaï et l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Abu Dhabi, et en collaboration avec le ministère de la Culture, le TROIS C-L – Centre de Création Chorégraphique, le Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain et le Centre national de littérature, a produit l'exposition « Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn » du *Kënschtlerkollektiv* – Julie Conrad, Adolf El Assal, Guy Helminger, Karolina Markiewicz, Simone Mousset, Patrick Muller, Pascal Piron et Renelde Pierlot. L'exposition « Mir wëlle bleiwen, wat mir ginn » a eu lieu au pavillon du Luxembourg à l'Expo2020 de Dubaï du 15 janvier au 28 janvier 2022. Autour de la Journée du Luxembourg, le 23 janvier 2022, l'exposition ainsi que les concerts de United Instruments of Lucilin et les performances autour de « How To Host A Ghost » ont fait impression aux visiteurs.

Dans un esprit de durabilité et d'ancrage culturel, l'exposition du *Kënschtlerkollektiv* sera présentée au Pomhouse/Centre national de l'audiovisuel à Dudelange en automne 2023.

Le comité directeur du Fonds culturel national tient à remercier toutes les institutions et personnes impliquées !

Jo Kox  
Président

Luxembourg, le 21 juin 2023

## Mécénat ou parrainage?

Préparé en 1981, le projet de loi devant instituer le Fonds culturel national fut approuvé par les députés le 9 février 1982 pour devenir la loi du 4 mars 1982. Le propos de cette contribution n'est pas d'analyser l'ensemble de cette loi, ni d'en retracer les péripéties ou de proposer un bilan de presque dix ans d'existence du Fonds culturel. Je voudrais seulement voir, à la lumière du débat de 1982, deux notions qui sont à la base de l'action du Fonds culturel national et quelles étaient les intentions du législateur en ce domaine bien circonscrit.

### Le mécénat

Rien qu'à lire l'intitulé complet de la loi, on comprend que les auteurs avaient en vue d'abord la conception du mécénat traditionnel: „Loi du 4 mars 1982; a) portant création d'un Fonds culturel national; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie”.

Malheureusement l'exposé des motifs n'est pas fait pour préciser les intentions des auteurs: il comprend en tout et pour tout dix-sept lignes (Document parlementaire 2510) dont voici l'essentiel:

„Le présent projet de loi répond au besoin d'associer plus largement la générosité de particuliers et d'entreprises privées aux efforts de la collectivité pour la promotion des arts et des sciences ainsi que pour la conservation, la restauration et l'affectation du patrimoine historique, immobilier et mobilier. A ces fins, le titre I<sup>er</sup> traite de la création d'un Fonds culturel national, appelé à drainer les moyens reçus vers les destinations voulues par les donateurs ou d'affecter à des fins culturelles générales ceux dont l'affectation n'est pas précisée par ceux-ci”.

Le commentaire des articles ne précise non plus la notion de „mécénat”. Rabattons-nous donc sur le rapporteur du projet: „... Ennert engem Mäzen verst mer eng Persoun, déi d'Konscht fördert a protegiert...” (Compte rendu N<sup>o</sup> 13/81-82 p. 2112). Lisons encore l'exposé introductif du ministre des Affaires culturelles: „Le projet de loi... a comme premier objectif de susciter et d'organiser le mécénat culturel aux fins de faire profiter le mouvement culturel dans notre pays de la générosité et de l'enthousiasme pour l'expansion culturelle qui animent des particuliers ou des dirigeants de personnes morales...” (ibidem p. 2117). Un peu plus loin, le ministre ne manque pas de qualifier ceux-ci de „donateurs”: „la nuance a son importance!”

En effet, la loi elle-même ne connaît que „des dons”: l'avantage fiscal n'est donc accordé que pour des dons, en nature ou en espèces, et non pour des „acquisitions de prestations”, telles que cotisations, pages publicitaires ou places gratuites, visites guidées réservées etc.

Cette conception du mécénat classique est soulignée par l'article 8 de la loi qui précise que le Fonds peut recevoir des dons ou bien „pour compte” de diverses institutions culturelles publiques et pour d'autres organismes culturels reconnus d'utilité publique ou bien – et ceci est essentiel! – „sans indication de destination”.

### Le parrainage

Toutefois, les députés n'ont pas manqué de relever l'ambiguïté fondamentale du projet.

Ainsi Mme Hennicot-Schoepges, qui présidait la Commission culturelle de la Chambre, demanda carrément: „Wéi kann awer elo deen eenzelen Artist vun engem Don profiteren? – Huele mer elo zum Beispiel un, eng Bank huet en Orchester, a si hätt elo gären vun engem lëtzebuergesche Komponist e Wiirk fir hiiren Ensemble kompon-

néiert. Kéint esou eng Aktion iwwert de Kulturfong laafen?” (p. 2132). Ou encore M. Mosar qui demanda de façon très précise: „Kann en Donateur och Propositionne maachen fir d'Affektation?” La réponse du ministre Werner ne laisse pas de doute: „Selbstverständlech. Wann ee kennt a seet: Ech sin interesséiert un der Musek, ech géing gär e Preis steffen fir e lëtzebuergesche Komponist, deen dat an dat wëllt realisieren. Dann as dat absolut méiglech, à condition natüerlech, datt dat och an ons allgemeng Kulturpolitik era passt” (p. 2141).

Dès lors, la voie était ouverte au „parrainage culturel”, donc à ce qui s'appelle plus couramment le „sponsoring”. Voici comment le bulletin culturel officiel du Gouvernement de Bonn caractérise le phénomène: „Le parrainage culturel constitue une forme particulière d'aide culturelle privée. Très répandue en République fédérale d'Allemagne depuis le début des années 80 et qui continue à attirer de nouveaux adeptes, ce parrainage est fondé sur le principe de l'échange de services. Pour toutes subventions accordées (groupes d'artistes, expositions, représentations culturelles), l'entreprise souhaite être citée dans les catalogues, sur les affiches, les cartons d'invitation ou les communiqués de presse. En d'autres mots, l'image de marque, la publicité, les exigences du marketing sont les traits marquants de cette forme d'aide”.

Lors des débats parlementaires de février 1982, l'intervention du député Robert Krieps montra la vraie envergure du débat: „Dann muss een sech natüerlech froen, wat fir eng Plaz kann een dem Mäzenat iwwerloossen... d'Banqueen hu selbstverständlech en evidenten Intérêt fir an esou enger Sach matzemaachen. Mir géingen dat och ganz begreissen, virausgesaat, dass si nèt decidieren... wéi d'Kultur bei zu lëtzebuerg auszegesin huet...” (ibidem p. 2123-24).

La réponse du président du Gouvernement, ministre des Affaires

culturelles, était à l'avenant: le comité directeur pourra refuser des dons ou les admettre sous conditions. Et surtout, l'action du Fonds culturel devra se conformer à la politique culturelle générale du Gouvernement: „Wann een e bestëmmte Wunsch huet, da kann een dat selbstverständlech maachen, mais ech widderhuele nees eng Kéier: am Kader an no den Zielsetzungen vun der allgemenger Kulturpolitik vun der Regierung...”

D'où toute l'importance de l'alinéa final de l'article 8 suivant lequel „Le Fonds disposera des dons reçus sans indication de destination suivant les directives du ministre des Affaires culturelles...”.

### Conclusions

A relire, à dix ans ou presque de distance, certaines déclarations sur la portée escomptée du mécénat, on reste rêveur: „Ouni de Mäzen, dit le rapporteur Pöl Wagener, as et dem pouvoir public onneiglech (sic!), déi gewaltig Mass vu Monumenter, déi vill Konscht-schatz aller Art, déi bei eis och nach sin unzeschaafen, oder och nemmen ze erhaalen...” (p. 2112). Ainsi vu, le mécénat est un échec! Mais c'était sans doute trop lui demander!

Par contre, le „parrainage” a porté ses fruits, – du moins dans certains secteurs, plus aptes que d'autres à garantir „un juste retour”, – les concerts, les beaux-arts...

Faut-il déplorer que le parrainage délaisse des secteurs plus „ingrats”, – la littérature, le théâtre de création...?

En 1982, M. Pierre Werner a esquissé une autre voie: „Ech wëll nach eng Kéier betounen, et soll dat gemaach gin, wat allgemeng ons Kulturpolitik bedreift. Eng Partie geet iwwert de Budget, an eng Partie geet iwwert de Fonds culturel national...”.

En d'autres termes: appartient-il au Gouvernement d'intervenir de façon particulière en faveur des

secteurs boudés par les „sponsors”?

Sans doute, – mais c'est encore Mme Hennicot-Schoepges qui, quatre années après les débats sur la création du Fonds, a mis en garde contre une conception trop simpliste d'un tel partage du travail: „Här President, ech wëll awer och op zwou Consideratiounen wat de Mäzenat am allgemengen an am speziellen ueget, agoen. Fir d'alleréischt daerf de Mäzenat nèt zur Konsequenz hun, daß de Stat selwer sänge kulturellen Obligatiounen nèt méi no-kéint. Déi Chiffren, déi mer hei am Kulturfong virfannen, daerfen net zu Reaktioun hun bei der Finanzinspektioun oder soss aneren Institutionen, fir ze seën, do si jo esouvill Suen do fir d'Kultur, da kenne mer op deem an deem Budgetartikel emol e bessen zreckgoen, mir brauchen d'Progressioun nèt esou grouss ze halen! Dat wir eng falsch Politik, well d'Politik vun Mäzenat berout ausschlieslech op der Fräiwellegkeet vun den eenzelen, si entbend dofir de Stat nèt vu senger Obligatioun eng zollt Kulturpolitik ze maachen an domat eng Kulturpolitik, déi déi néideg Méttel zur Verfügung huet. Ech denken dobei ganz besonnesch u festgeschriwwe Budgetposten, wéi den Akaf vu Bicher an der Nationalbibliothek oder vu Konschtwierker, déi fir de Musée kaaft gin, a wou nèt den Auswee vun Kulturfong daerf benotzt gin” (mercredi, 23 avril 1989 – 51<sup>e</sup> séance, p. 2977).

Pour terminer, un mot sur un „paradoxe de l'histoire”: En 1982, Robert Krieps s'insurge contre d'éventuelles vellités des banquiers de déterminer la politique culturelle par le simple fait d'être trop généreux, plus généreux que l'Etat. Il y a quelques mois, à propos de l'„Euroballet”, Mme la présidente de la Fondation Pro-Cadance a reproché aux banquiers de faire la politique culturelle parce qu'ils s'étaient montrés trop pingres!

Ainsi va le monde! G.L.





Le Fonds culturel national bénéficie du soutien financier de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

[www.oeuvre.lu](http://www.oeuvre.lu)

[www.focuna.lu](http://www.focuna.lu)

ISBN 978-2-919794-62-1

